



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction  
de l'architecture  
et du patrimoine

Le Ministre de la culture et de la communication

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 7 NOV. 2004

Affaire suivie par **OBJET** : Réunion de l'ensemble des personnels de l'inventaire sur la mise en œuvre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

poste

Références

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle inscrit désormais la mission d'inventaire dans le cadre législatif, en confie la conduite aux régions et à la collectivité territoriale de Corse, et le contrôle scientifique et technique à l'Etat.

Afin de répondre aux questions que pose sa mise en œuvre, je souhaite réunir l'ensemble des personnels de l'inventaire, et leur présenter le calendrier des opérations et les mesures d'accompagnement prévues.

M. Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, présidera la clôture de cette réunion à 16h30.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser ces agents à participer à cette réunion qui se tiendra :

**le 8 décembre 2004, de 14h30 à 17h30**

**à Paris (le lieu précis sera communiqué ultérieurement)**

Pour le Ministre et par délégation  
le directeur de l'architecture et du patrimoine

Michel CLEMENT